

# **Quatrième et cinquième rapports périodiques attendus en 2011, soumis en un seul document**

## **Cameroun**

### **ANNEXES**

#### **Annexe 1**

##### **Loi n° 2009/004 du 14 avril 2009 portant organisation de l'assistance judiciaire**

Le droit de se faire rendre justice est un droit fondamental de l'homme, garanti par la Constitution. L'article 8 de la loi du 29 décembre 2006 portant organisation judiciaire de l'Etat dispose que : « la justice est gratuite, sous réserve des dispositions fiscales et de celles concernant la multiplication des dossiers d'appel et de pourvoi ». La stricte application de ces normes devrait induire un égal accès de tous les citoyens à la justice. Mais la réalité est toute autre parce que l'accès à la justice occasionne des charges qui ne concernent pas le fonctionnement des institutions judiciaires et qui doivent être supportées par le justiciable. C'est le cas des honoraires d'avocat et des émoluments d'auxiliaires de justice. Il arrive que le coût de ces charges entrave le droit des personnes pauvres à se faire rendre justice.

En 2009, le cadre de la promotion du droit à un procès équitable s'est amélioré avec la promulgation de ladite loi n°2009/004 du 14 avril 2009 qui se situe dans l'optique de la poursuite des efforts du Cameroun en vue de la consolidation de l'Etat de droit, en général et plus particulièrement pour rendre effectif le principe de l'égalité de tous devant la loi. L'adoption de cette loi marque donc un pas important dans le sens d'une meilleure protection du droit d'accès à une juridiction qui est la dimension première du droit à un procès équitable.

Cette loi est venue abroger le Décret n°0076/51 du 09 novembre 1976 dont la non-conformité à la Constitution et l'inadaptation au nouveau contexte ont été relevées. Elle s'inscrit dans le cadre de la facilitation des conditions matérielles d'accès à la justice. Tout justiciable économiquement faible, sans distinction de sexe, peut désormais solliciter et obtenir l'assistance dès l'introduction de l'instance jusqu'à l'exécution de la décision de justice et cette assistance s'étend aux personnes morales. Une analyse de ce texte portera essentiellement sur les conditions d'obtention de l'assistance judiciaire, sur la procédure à suivre et sur les effets de l'assistance judiciaire.

## **Les conditions d'obtention de l'assistance judiciaire**

Lorsque l'assistance judiciaire n'est pas légalement prévue de plein droit, elle peut être accordée sur demande à certaines catégories de personnes physiques, en raison de l'insuffisance de leurs ressources matérielles et financières pour faire valoir leurs droits en justice ou poursuivre l'exécution de tous actes et procédures d'exécution même obtenus antérieurement à la demande. Les catégories de personnes éligibles par la loi sont :

- les indigents ;
- les hommes de rang de toutes armées pendant la durée de leur service ;
- les personnes assujetties à l'impôt libératoire ;

Le conjoint en charge d'enfants mineurs, en instance de divorce qui ne dispose d'aucun revenu propre.

Les personnes non visées expressément par la loi peuvent demander l'assistance judiciaire lorsque les frais à exposer ne peuvent être supportés par leurs ressources initialement réputées suffisantes. Lorsque ces conditions relatives au demandeur sont réunies, la procédure peut être enclenchée.

**La procédure d'octroi de l'assistance judiciaire.** Les demandes d'assistance judiciaire sont instruites par des commissions instituées auprès de Tribunaux de Première Instance, des Tribunaux de Grande Instance, des Tribunaux Militaires, des Cours d'Appel et de la Cour Suprême.

Chaque commission est présidée par le Président de la juridiction concernée avec faculté de subdélégation. Elle a pour membres le représentant du Ministère public près ladite juridiction et les représentants des administrations et autres structures susceptibles de déterminer la condition d'indigence ou d'insuffisance des ressources du demandeur.

Le Secrétariat de la commission est assuré par le Greffier en chef de la juridiction concernée ou son représentant. Les représentants des structures autres que la justice sont désignés par leurs administrations pour un mandat de deux(2) ans renouvelable.

## **L'instruction des dossiers de demande d'assistance judiciaire**

Les demandes d'assistance judiciaire, qui peuvent être écrites ou orales, sont adressées au Secrétaire de la commission, accompagnées des pièces justificatives, exigées par la loi pour permettre l'appréciation de l'insuffisance des ressources alléguées par le demandeur.

La partie adverse peut être entendue sur le caractère suffisant ou non des ressources du requérant. Les décisions de la commission d'assistance judiciaire mentionnent que celle-ci a été accordée ou refusée. Elles ne sont susceptibles d'aucun recours de la part des parties. Lorsque l'assistance judiciaire est accordée, elle produit des effets.

### **Les effets de l'assistance judiciaire**

L'assistance judiciaire produit les effets sur l'instance et sur les frais.

### **Les effets de l'assistance judiciaire sur l'instance**

L'assistance judiciaire s'applique sur le territoire national, aux procédures et actes d'exécution des décisions de justice obtenues avec son bénéfice et à ceux postérieurs à la décision vidant l'instance pour laquelle elle a été accordée. Elle est valable devant toutes les juridictions appelées à connaître de l'affaire jusqu'à son règlement définitif.

Toutefois, la commission peut limiter l'application de l'assistance judiciaire à certains actes ou procédures. Les personnes habilitées délivrent sans frais au bénéficiaire de l'assistance judiciaire, les actes et expéditions nécessaires à la procédure ou aux mesures d'exécution. Des avocats et officiers publics ou ministériels sont désignés d'office pour lui prêter leur concours.

### **Les effets de l'assistance judiciaire sur les frais de justice.**

A l'exception de la taxe prévue en cas de pourvoi, le bénéficiaire de l'assistance judiciaire est dispensé du paiement total ou partiel de toutes les sommes dues au Trésor public, notamment, du droit de timbre, d'enregistrement et de greffe ainsi que de toute consignation. Les honoraires, les émoluments et autres droits dus aux avocats et officiers publics ou ministériels désignés d'office pour lui prêter leur concours, sont à la charge du Trésor public.

Il y'a lieu de relever que si le bénéficiaire de l'assistance judiciaire retrouve des ressources suffisantes en cours de procès ou suite à l'exécution de la décision, les sommes exposées par l'Etat au titre de l'assistance judiciaire sont remboursées, au besoin, prélevées sur les sommes effectivement encaissées lors de l'exécution de la décision.

## **Annexe 2**

### **Loi n°2010/002 du 13 Avril 2010 portant promotion et protection des personnes handicapées**

Les efforts du Gouvernement en vue de la protection des personnes handicapées ont continué en 2009 et ont culminé avec la promulgation de la loi susvisée.

Cette loi, qui accorde une place importante à la femme handicapée, vise essentiellement:

- la prévention des handicaps;
- la réhabilitation, l'intégration socio-économique et psychologique des personnes handicapées;
- la promotion de la solidarité nationale en faveur des personnes handicapées ;
- l'adoption des sanctions pénales contre des individus peu scrupuleux qui tenteraient frauduleusement de prendre le statut de handicapé.

Dans le cadre de cette loi, des clarifications ont été faites sur certaines terminologies telles que handicap, personnes handicapées, déficiences, incapacité, invalidité et infirmité, attribuées aux personnes handicapées.

## Annexe 3

**Tableau n°1 : Octroi de l'assistance judiciaire**

Degré de juridiction	Nombre de demandes enregistrées	Nombre de décisions rendues	Nombre de rejets	Accords		Bénéficiaires	
				Total	Partiel	H	F
TPI	158	142	15	126	00	22	106
TGI	149	148	52	72	24	80	32
CA	65	20	09	11	00	10	01
CS	24	05	02	03	00	01	02
Total	396	315	79	212	24	113	141

*Source : Parquets généraux des cours d'appel et de la Cour Suprême*

## Annexe 4

Tableau n° 2 : Tendances sur l'activité des juridictions en ce qui concerne la répression des violences sexuelles sur les filles pour la période de 2009.

<b>Cour d'Appel</b>	<b>Juridictions</b>	<b>Types et nombre d'infractions</b>	<b>Nombre total d'affaires</b>	<b>Observations</b>
<b>ADAMAOUA</b>	Ngaoundéré (TPI/TGI)	OPSM: 01 OPSM suivi de rapports sexuels: 04 OPSM suivi de viol: 06	11	condamnations allant de 8 ans à 18 mois de prison pour les 04 cas d'OPSM suivi de rapports sexuels

	Banyo (TPI/TGI)	OPSM suivi de rapports sexuels: 03 Enlèvement: 07 Corruption de la jeunesse: 02 OPSM suivi de viol: 02	14	02 affaires encore pendantes et condamnations allant de 10 ans à 6 mois pour les autres, 04 cas de relaxe et d'acquittement prononcés.
	Tibati (TPI/TGI)	OPSM suivi de rapports sexuels: 02 OPSM suivi de viol: 01 Enlèvement: 03	06	01 affaire d'enlèvement a été jugée (relaxe).
	Tignère (TPI/TGI)	Outrage à la pudeur suivi de rapports sexuels	01	condamnation par défaut (un an de prison avec sursis pendant 3 ans)
	Meiganga (TPI/TGI)	OPSM: 07 Enlèvement: 01	08	Condamnations allant de de 15 ans à 6 mois pour les 03 affaires jugées
<b>CENTRE</b>	Akonolinga (TPI/TGI)	Corruption de la jeunesse: 01 OPSM suivi de viol: 01 Enlèvement: 01	06	- décision d'incompétence dans le cas de corruption - peines allant de 60 à 24 mois avec sursis dans les 03 cas d'OPSM suivi de rapports sexuels

		OPSM suivi de rapports sexuels: 03		- peine de 60 mois pour le cas d'OPSM suivi de viol
	Mfou (TPI/TGI)	OPSM suivi de rapports sexuels: 04 OPSM suivi de Viol: 06	10	- peines de 3 ans et 15 mois de prison dans les 02 affaires d'OPSM suivi de rapports sexuels - peines allant de 12 mois à 8 ans de prison et une décision d'incompétence pour les 06 affaires d'OPSM suivi de viol
	Mfoundi (TGI)	Corruption de la jeunesse: 01 OPSM: 78 Enlèvement: 06 OPSM suivi de rapports sexuels: 13 OPSM suivi de viol: 55 Violences: 01 Abandon/Délaissement de mineur:	163	- 10 condamnations et un acquittement pour les 67 cas d'OPSM en instance; - 04 acquittements, 37 cas en instance et 14 condamnations parmi les cas d'OPSM suivi de viol. - 01 acquittement, 09 cas en instance et 03 condamnations pour les 13 cas d'OPSM, - 01 condamnation prononcée et les 05 autres cas d'enlèvement en instance.



	08 <b>Trafic d'enfant: 01</b>		
Nanga-Eboko (TPI/TGI)	OPSM: 01 OPSM suivi de rapports sexuels: 14	15	Toutes les affaires ont été jugées.
Ntui (TPI/TGI)	Corruption de la jeunesse: 02 Outrage à la pudeur: 05 Enlèvement: 03 OPSM suivi de rapports sexuels: 03	13	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 02 condamnations de 09 et 18 mois pour corruption de la jeunesse</li> <li>- 02 condamnations et une affaire en instance pour les cas de OPSM suivi de rapports sexuels ,</li> <li>- 03 cas d'OPSM en instance,</li> <li>- 02 cas d'OPSM jugés et</li> <li>- 03 condamnations pour enlèvement.</li> </ul>

<b>EST</b>	Batouri (TPI/TGI)	<p>Violences sur mineur: 02</p> <p>Viol et enlèvement: 01</p> <p>Enlèvement: 01</p> <p>Arrestation, séquestration, enlèvement et violences d'une mineure: 01</p> <p>OPSM suivi de rapports sexuels: 02</p>	07	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 18 ans de prison ferme pour l'un des cas de violences sur mineur le cas de viol et enlèvement a fait l'objet</li> <li>- jugement d'incompétence pour le cas d'enlèvement de mineur relaxe de l'accusé</li> <li>- cas de séquestration de mineure n'a pu aboutir pour cause de décès de l'accusé.</li> <li>- 01 cas d'outrage a été jugé.</li> </ul>
	Bertoua (TPI/TGI)	<p>Enlèvement: 01</p> <p>OPSM: 03</p> <p>OPSM suivi de viol: 02</p> <p>OPSM suivi de relations sexuelles: 02</p>	08	<ul style="list-style-type: none"> <li>- peines de 5 ans, 3 ans et 16 mois pour les 03 cas d'OPSM.</li> <li>- 3 ans d'emprisonnement pour l'enlèvement</li> <li>- 5 ans et 2 ans de prison pour les 02 cas d'OPSM suivi de viol</li> <li>- 02 condamnations de 10 ans et 2 ans pour OPSM suivi de relations sexuelles.</li> </ul>
	Yokadouma (TPI/TGI)	<p>OPSM suivi de rapports sexuels:14</p>	14	<p>peines allant de 10 ans à 7 mois d'emprisonnement pour les 07 affaires jugées, 01 acquittement et les autres cas restent pendants.</p>

<b>EXTREME-NORD</b>	Yagoua (TPI/TGI)	Outrage à la pudeur sur mineur (OPSM) suivi de rapports sexuels: 03  OPSM suivi de viol: 01	04	- relaxe de l'accusé dans le cas d'OPSM suivi de viol et parmi les trois autres cas, deux font l'objet d'une information judiciaire, et un a été renvoyé.
	Kaélé (TPI/TGI)	Enlèvement aggravé avec fraude ou violence: 01	03	7 ans d'emprisonnement pour l'un des cas d'OPSM et l'autre est encore pendant.
	Mokolo (TPI/TGI)	OPSM suivi de viol: 01  Outrage à la pudeur: 03  OPSM suivi de rapports sexuels: 01	05	2 ans d'emprisonnement pour le cas d'OPSM suivi de viol et les autres affaires font l'objet d'une information judiciaire.
	Kousseri (TPI/TGI)	OPSM suivi de viol (ou tentative): 04  OPSM et enlèvement de mineur: 01  OPSM suivi de rapports sexuels: 02	07	12 mois d'emprisonnement pour l'un des cas d'OPSM et l'autre a été renvoyé;  5 ans d'emprisonnement pour 01 cas d'OPSM suivi de viol, 02 font l'objet d'une information judiciaire, et 02 sont pendantes.

	Maroua (TPI/TGI)	<p>Outrage à la pudeur suivi de viol: 02</p> <p>OPSM: 17</p> <p>OPSM suivi de viol et inceste: 01</p> <p>Enlèvement de mineur avec fraude et violences: 01</p>	21	<p>- peines d'emprisonnement de 8 mois à 10 ans pour 06 cas d'OPSM,</p> <p>04 renvoyés, 03 font l'objet d'une information judiciaire et les 04 autres sont pendants;</p> <p>- 01 cas d'enlèvement est en cours de jugement;</p> <p>- 02 cas d'OPSM suivi de viol sont pendants;</p> <p>- 01 cas d'OPSM suivi de viol et inceste fait l'objet d'une information judiciaire.</p>
	Mora (TPI/TGI)	OPSM : 02	02	5 et 6 ans d'emprisonnement pour les deux cas .
<b>LITTORAL</b>	Douala- Bonanjo	<p>Corruption de la jeunesse: 01</p> <p>Enlèvement et corruption de la jeunesse: 01</p> <p>Enlèvement: 01</p> <p>OPSM: 02</p>	05	Toutes les affaires sont pendantes.

	Douala- Ndokoti	OPSM: 07 Enlèvement de mineur: 07 Corruption de la jeunesse: 08	22	08 affaires sont pendantes, 14 ont été jugées dont, 04 cas d'enlèvement, 05 cas d'outrage à la pudeur et 05 affaires de corruption de la jeunesse.
<b>NORD</b>	Garoua (TPI/TGI)	OPSM suivi de rapports sexuels: 05 OPSM suivi de viol: 02 OPSM et enlèvement: 01 Corruption de la jeunesse: 01 Enlèvement avec fraude ou violence: 01	10	Toutes les affaires ont été jugées.
	Guider (TPI/TGI)	OPSM suivi de rapports sexuels: 03 OPSM: 01	04	Toutes les affaires ont été jugées.
	Tchollire (TPI/TGI)	OPSM suivi de rapports sexuels et inceste: 01 OPSM suivi de viol: 01 OPSM et rapports sexuels: 02	04	Toutes les affaires ont été jugées.

<p><b>NORD- OUEST</b></p>	<p>Toutes juridictions confondues</p>	<p>OPSM: 01 OPSM suivi de viol: 04 OPSM suivi de rapports sexuels: 14 Viol: 05 Enlèvement: 02 Trafic d'enfant: 01</p>	<p>27</p>	<p>Toutes les affaires d'OPSM suivi de rapports sexuels sont en instance;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-01 cas d'OPSM en instance; ,</li> <li>-01 acquittement, 01 cas en instance et 02 condamnations (peine d'un an de prison pour les cas d'OPSM suivi de viol);</li> <li>- 04 affaires de viol en instance et 01 jugée;</li> <li>- 01 acquittement et 01 cas en instance;dans les affaires relatives aux enlèvements</li> <li>- 01 cas relatif au trafic de mineur est en instance.</li> </ul>
<p><b>SUD</b></p>	<p>Sangmélima (TPI/TGI)</p>	<p>Outrage à la pudeur suivi de viol: 02 OPSM suivi de rapports sexuels: 05 Enlèvement: 02 Corruption de la jeunesse: 01</p>	<p>10</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 01 condamnation et 01 cas en instance pour les cas d'OPSM suivi de viol</li> <li>- 04 condamnations et 01 cas en instance pour les affaires d'OPSM suivi de rapports sexuels</li> <li>- 01 cas en instance et 01 acquittement dans les affaires d'enlèvement</li> <li>- 01 relaxe pour l'affaire de corruption.</li> </ul>

Ebolowa (TPI/TGI)	OPSM suivi de viol: 03 OPSM suivi de rapports sexuels: 22 Viol: 05	30	- 02 acquittements et 01 condamnation dans les affaires d'OPSM suivi de viol - 01 acquittement pour les cas d'OPSM suivi de rapports sexuels, 16 cas en instance et 05 condamnations - 02 cas de relaxe et 03 cas en instance dans les affaires de viol.
Kribi (TPI/TGI)	OPSM suivi de rapports sexuels: 03 OPSM suivi de Viol: 07	10	- 02 cas en instance et 01 condamnation dans les cas d'OPSM suivi de RS; - 01 condamnation dans les cas d'OPSM suivi de viol, et les autres en instance
Ambam TPI	OPSM suivi de rapports sexuels: 04	04	- 03 cas d'OPSM suivi de RS en instance et 01 condamnation.

Source : Ministère de la Justice

Légende :

OPSM : Outrage à la pudeur sur mineur

TPI : Tribunal de première instance (affaires correctionnelles)

TGI : Tribunal de grande instance (affaires criminelles)

## Annexe 5

Tableau n°3 : Sanctions prononcées pour des infractions contre les enfants en 2010.

Cour d'appel	Tribunaux	Types et nombres de délits	Total des causes	Observations
EXTREME - NORD	Kousseri (TPI/TGI)	Violence sur mineur : 02	02	Affaires pendantes devant le tribunal
	Mokolo (TPI/TGI)	Enlèvement : 01 Outrage sur mineur: 05	06	-L'accusé d'enlèvement a été condamné  -3 des 5 cas d'outrage sur mineur se sont soldés par une condamnation
	Mora (TPI/TGI)	Violence sur mineur : 02 Enlèvement:02 Outrage sur mineur:16	20	-Acquittement dans les cas de violence sur mineur,  -01 condamnation et 01 acquittement dans les cas d'enlèvement  -08 condamnations dans les cas d'OM
	Kaélé (TPI/TGI)	Violence sur mineur : 01 Outrage sur mineur: 10	11	-Acquittement dans le cas de violence sur mineur  -04 condamnations dans les cas d'OM
	Yagoua (TPI)	Enlèvement: 02	02	-Affaires pendantes devant le tribunal



NORD	Garoua (TPI/TGI)	Enlèvement:07  Outrage sur mineur :17	24	- 07 condamnations dans les cas d'enlèvement  - 06 condamnations dans les cas d'OM
	Guider (TPI/TGI)	Enlèvement: 03  Outrage sur mineur : 05	08	-01condamnation et 2 cas mis en délibéré dans les cas d'enlèvement,  -03 condamnations dans les cas d'OM
	Tcholliré (TPI/TGI)	Enlèvement: 01  Outrage sur mineur : 10	11	-01condamnation dans le cas d'enlèvement de mineur,  -07 condamnations et 03 acquittements dans les cas d'OM
	Poli (TPI/TGI)	Outrage sur mineur : 01	01	Affaire mise en délibéré
NORD-OUEST	Bamenda (TPI/TGI)	OM : 03  OM et relations sexuelles : 08  OM et viol : 01	12	Tous les 12 cas sont pendants devant le Juge d'Instruction.
	Batibo (TPI)	Corruption de la Jeunesse : 04  OM et relations sexuelles : 01	05	Tous les 05 cas sont pendants devant le Juge d'Instruction.

	Fundong (TPI/TGI)	OM et relations sexuelles : 01  trafic d'enfants : 01	02	Les 02 cas sont pendants devant le tribunal et le Juge d'instruction
	Kumbo (TPI/TGI)	Travail des enfants : 01  OM et viol : 04  OM : 01	06	-l'un des cas d'OM et de viol et l'unique cas de d'OM sont pendants devant le tribunal.  -le reste de cas d'OM et de viol sont pendants devant le Juge d'Instruction.
	Mbengwi (TPI/TGI)	OM et corruption de la Jeunesse : 04  OM et viol : 01	05	-02 des cas d'OM et de corruption de la Jeunesse sont pendants devant le tribunal.  -les autres cas sont pendants devant le Juge d'Instruction
	Nkambe (TPI/TGI)	OM et viol : 01	01	-01acquittement
	Ndop (TPI/TGI)	OM et corruption de la jeunesse : 11  OM et viol : 04	15	-01condamnation dans l'un des cas d'OM et de corruption de la jeunesse, les autres cas sont pendants devant le Juge d'Instruction  -tous les cas d'OM et de viol sont aussi pendants devant le Juge d'instruction.
	Wum (TPI/TGI)	OM et corruption de la jeunesse : 02  OM et viol : 01	03	-01 condamnation dans le cas d'OM et de viol,  -les 02 cas d'OM et de corruption de la jeunesse sont pendants

				devant le tribunal et  devant le Juge d'Instruction respectivement.
EST	Bertoua (TPI/TGI)	Enlèvement : 02  OM : 16	18	-les cas d'enlèvement sont pendants devant le tribunal.  -08 condamnations et 03 acquittements dans les cas d'OM
	Yokadouma (TPI/TGI)	Enlèvement : 02  OM : 10	12	-01 condamnation et 01 un acquittement dans les cas d'enlèvement  -09 condamnations et 01 acquittement dans les cas d'OM
	Abong-Mbang (TPI/TGI)	Enlèvement : 01  OM : 08	09	Tous ces cas sont pendants devant le tribunal.
	Batouri (TPI/TGI)	Violence sur mineur : 02  Enlèvement : 02  OM : 12	16	- les cas de violence sur mineur et d'enlèvement sont pendants devant le tribunal.  -05 condamnations et 1 acquittement pour les OM
OUEST	Bafoussam (TPI/TGI)	Violence sur mineur : 07  Enlèvement : 12  OM : 22	41	-les cas de violence sur mineur sont pendants devant le tribunal.  -02 condamnations et 10 acquittements pour les cas

				d'enlèvement - 12 condamnations et 10 acquittements pour les cas d'OM.
	Mbouda (TPI/TGI)	Enlèvement : 04 OM : 14	18	- 04 condamnations pour les cas d'enlèvement - 09 condamnations et 02 acquittements dans les cas de d'OM, 03 cas sont pendants devant le tribunal
	Foumban (TPI/TGI)	Violence sur mineur : 01 Enlèvement : 03 OM : 09	13	-le cas de violence sur mineur est pendant devant le tribunal. - 03 acquittements dans les cas d'enlèvement -03 condamnations dans le cas d'OM. le reste est pendant devant le tribunal.
	Dschang (TPI/TGI)	Enlèvement : 02 OM : 12	14	Tous ces cas sont pendants devant le tribunal.
	Ebolowa (TPI/TGI)	Enlèvement : 05 OM : 18	23	- 03 condamnations pour les cas d'enlèvement, et les autres cas sont pendants devant le tribunal -Condamnations pour tous les cas d'OM

	Ambam (TPI/TGI)	Violence sur mineur : 01 Enlèvement : 04 OM : 07	12	- condamnation pour le cas de violence sur mineur -02 condamnations et 02 acquittements dans les cas d'enlèvement, - 03 condamnations dans le cas d'OM et les 04 autres cas sont pendantes devant le tribunal.
--	--------------------	--	----	--

*Source : Ministère de la Justice*

*OM : Outrage sur mineur*

## **Annexe 6**

**Tableau n°4 : Récapitulatif des effectifs de l'entrée à l'IRIC**

<b>Promotion</b>	<b>Effectif total</b>	<b>H</b>	<b>F</b>	<b>% Femmes</b>
2004	15	10	05	33,33
2009	35	22	13	42,85
2010	70	40	30	41,43
2011	71	36	35	47,88
Evolution à la hausse				6,45

*Source : Ministère des Relations Extérieures*

## Annexe 7

**Tableau n°5 : Pourcentage des femmes responsables du MINREX jusqu'au rang de chef de service**

	<b>Effectif total</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>% femmes</b>
Directeur	10	7	3	30
Chef de division	2	2	0	0
Sous directeur et chef de cellule	35	29	6	17,14
Chef de service et chargé d'études	98	56	42	42,86
Total	145	96	51	100

Source : Ministère des Relations Extérieures

## Annexe 8

**Tableau n°6 : Proportion de femmes ministres entre 2007 et 2011**

<b>Année</b> <b>Fonction</b>	<b>2007/2009</b>				<b>2009/2011</b>			
	Effectif total	H	F	%	Effectif total	H	F	%
Premier Ministre	1	1	0	0,0	1	1	0	0,0
Vice Premier	2	2	0	0,0	2	2	0	0,0

Ministre d'Etat	3	3	0	0,0	3	3	0	0,0
Ministre	31	26	5	16,1	31	25	6	16,1
Ministre délégué	8	8	0	0,0	9	8	1	11,1
Secrétaire d'Etat	6	5	1	16,7	5	5	0	16,7
Total	51	45	6	11,8	51	45	6	13,5

Source: Premier Ministère, CT N° 8242/4441 du 9/12/2004, CT N° 8930/5129 du 10/09/2007  
CT N°9381/5582.

## Annexe 9

**Tableau n° 7: Evolution du nombre de femmes à la gestion des communes entre 1982 et 2010**

Législature	Total Conseillers	H	F	% Femmes	Nombre de Femmes maires
1982	5 107	5064	332226	6,6	0
1987	5 345	5301	446	8,3	1
1996	9 932	9931	1 061	10,7	2
2002 - 2007	9 963	9962	1 302	13,1	10
2007 - 2012	...	...	...	6,9	23

Source: Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation

## Annexe 10

**Tableau n°8: Répartition des postes de responsabilité dans les mairies**

Année Poste de responsabilités	2002/2007				2007/2012			
	Nombre de postes	H	F	% de femmes	Nombre de postes	H	F	% de femmes
Maires	339	329	10	2,9	360	350	10	6,7
1er Adjoint	339	302	37	10,9	360	323	37	15,8
2ème Adjoint	339	241	88	26,0	360	272	88	23,3
3ème Adjoint	67	51	16	24,0	98	82	16	16,3
4ème Adjoint	01	0	01	100,0	97	96	01	12,4

Source : TBS, 2009, INS

## Annexe 11

**Tableau n°9 : Proportion de femmes dans les structures participant**

Structure	Effectif Total	Femmes	Hommes	%
CONAC	11	0	11	0,0
ELECAM	18	6	12	33
COUR SUPREME	61	6	55	9,8
ANIF	32	10	22	31,3

Source : Décrets présidentiels N° 2007/077, 2007/078 et 2007/079 ; 2008/463 ; 2006/464 et 2006/465 portant respectivement nomination des membres de la CONAC, d'ELECAM et des



magistrats au siège de la Cour Suprême, ANIF (Agence Nationale d'Investigation Financière).

## Annexe 12

**Tableau n°10 : Evolution du nombre de femmes députés depuis 1997**

	Effectif total	Hommes	Femmes	% Femmes
1997-2002	180	170	10	5,6
2002-2007	180	160	20	11,1
2007-2012	180	155	25	13,9

Source : Assemblée Nationale

## Annexe 13

**Tableau n°11 : Récapitulatif et comparatif de l'évolution des % des filles**

	Années scolaires				Taux d'accroissement des % d'élèves filles dans l'enseignement technique	
	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	de 2006/2007 à 2007/2008	
Enseignement Secondaire Général	44,01	45,46	47,20	46,43	de 2007/2008 à 2008/2009	-2,81%
Enseignement Secondaire Technique	40,80	38,60	37,52	39,04	de 2008/2009 à	4,06%

					2009/2010	
--	--	--	--	--	-----------	--

Source : Ministère des Enseignements Secondaires

## Annexe 14

**Tableau n° 12 : Evolution des effectifs dans les établissements scolaires de 2007 à 2010**

Année scolaire	Nombre de filles	Nombre de garçons	% de filles
2009/2010	1 614 470	3 502 636	46,09
2008/2009	1 543 159	3 350 662	46 ,06
2007/2008	1 466 603	3 201 477	45,81

Source : Ministère des Enseignements Secondaires

## Annexe 15

**Tableau n°13 : Evolution des effectifs de 2006 à 2010 dans les Zones d'Education Prioritaire (ZEP)**

Année scolaire	Nombre de filles	Nombre de garçons	% de filles
2009/2010	598 160	528 632	88,37
2008/2009			
2007/2008			
2006/2007	537 904	445 187	82,76

Source : Ministère des Enseignements Secondaires

## Annexe 16

**Tableau n° 14: Evolution de la proportion des femmes enseignantes depuis 2006**

	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Agriculture (hors IUT)	11,1%	12,1%	12,3%	13,4%
Agroalimentaire (hors IUT)	9,7%	10,7%	8,5%	6,7%
Arts Lettres et Sc. Humaines	18,5%	17,3%	19,5%	19,2%
Formation des enseignants	12,3%	13,1%	17,4%	12,8%
IUT (Bac +2)	12,9%	13,7%	15,2%	11,9%
Santé	19,6%	20,3%	22,8%	29,3%
Sciences Economiques et de Gestion	11,0%	14,2%	17,1%	11,3%
Sciences	16,5%	16,3%	20,7%	19,1%
Sciences vétérinaire (hors IUT)	...	...	...	...
Sciences de l'éducation	23,1%	27,3%	18,8%	26,7%
Sciences de l'Ingénieur (hors IUT)	21,7%	8,1%	20,6%	21,4%
Sciences Juridiques	17,8%	19,5%	21,1%	30,0%
<b>Total général</b>	<b>16,2%</b>	<b>16,2%</b>	<b>19,2%</b>	<b>18,9%</b>

S

## Annexe 17

**Tableau n° 15: Proportion de femmes enseignantes par spécialité et grade**

	<b>PR</b>	<b>MC</b>	<b>CC</b>	<b>AS</b>	<b>ATER</b>	<b>Total</b>
Agriculture (hors IUT)	0%	8%	12%	21%	100%	13%
Agroalimentaire (hors IUT)	0%	0%	7%	12%	...	7%
Arts Lettres et Sc. Humaines	4%	16%	18%	24%	27%	19%
Formation des enseignants	0%	14%	15%	11%	17%	13%
IUT (Bac +2)	0%	0%	7%	17%	0%	12%
Santé	26%	8%	43%	24%	25%	29%
Sc. Economiques et de Gestion	0%	7%	10%	16%	14%	11%
Sciences	7%	8%	17%	25%	31%	19%
Sciences vétérinaire (hors IUT)	0%	100%	0%	0%	...	27%
Sciences de l'éducation	67%	...	17%	20%	0%	27%
Sciences de l'Ingénieur (hors IUT)	0%	6%	10%	36%	...	21%
Sciences Juridiques	0%	4%	40%	26%	17%	30%
<b>Total général</b>	<b>8%</b>	<b>10%</b>	<b>20%</b>	<b>21%</b>	<b>23%</b>	<b>19%</b>

*Source : Cellule des Statistiques MINESUP et Comité Genre MINESUP*

Légende : PR : Professeur ; MC : Maître de Conférences ; CC : Chargé de Cours ; AS : Assistant ; ATER : Attaché d'Enseignement et de Recherche ; IUT : Institut Universitaire de Technologie.

## Annexe 18

**Tableau n° 16: Tendances récentes des indicateurs de base dans l'Enseignement Supérieur**

		2005	2006	2007	2008	2009
<b>I.</b>	<b>Indicateurs d'accès</b>					
<b>I.1</b>	<b>Effectifs</b>					
	1. Effectif des étudiants	100 856	120 350	132 101	150 932	182 353
	<i>Universités</i>	91 994	108 082	115 710	130 872	157 597
	<i>Institutions Privées d'Enseignement Supérieur (IPES)</i>	8 862	12 268	16 391	20 060	24 756
	2. Effectifs de l'Université de Buea	8 676	9 807	11 866	10 775	12 158
	<i>garçons</i>	4 708	5 060	5 828	5 184	5 893
	<i>filles</i>	3 968	4 747	6 038	5 591	6 265
	3. Effectifs de l'Université de Douala	18 650	20 432	23 687	31 514	37 256
	<i>garçons</i>	11 923	11 796	13 654	17 617	21 037
	<i>filles</i>	6 727	8 636	10 033	13 897	16 219
	4. Effectifs de l'Université de Dschang	10 030	12 981	11 581	13 692	14 790
	<i>garçons</i>	6 103	8 553	6 875	8 196	9 197
	<i>filles</i>	3 927	4 428	4 706	5 496	5 593

5. Effectifs de l'Université de Ngaoundéré	9 774	11 071	11 543	12 552	12 456
<i>garçons</i>	7 025	7 886	8 234	8 845	8 719
<i>filles</i>	2 749	3 185	3 309	3 707	3 737
6. Effectifs de l'Université de Yaoundé I	26 228	30 639	31 974	33 507	41 452
<i>garçons</i>	15 288	17 962	18 410	18 997	24 480
<i>filles</i>	10 940	12 677	13 564	14 510	16 972
7. Effectifs de l'université de Yaoundé II	18 636	23 152	25 059	28 630	32 881
<i>garçons</i>	11 583	12 799	13 463	15 391	17 758
<i>filles</i>	7 053	10 353	11 596	13 239	15 123
8. Effectifs de l'Université de Maroua	np	np	np	np	6 604
<i>garçons</i>	np	np	np	np	4 693
<i>filles</i>	np	np	np	np	1 911
<b>I.2 Indicateurs relatifs au genre dans la population estudiantine</b>					
1. Effectifs des étudiantes	40 070	50 244	57 962	66 752	77 553
<i>Universités d'Etat</i>	35 364	44 026	49 246	56 440	65 820
<i>IPES</i>	4 706	6 218	8 716	10 312	11 733

2. Proportion des femmes dans la population estudiantine	39,73	41,75	43,88	44,23	42,53
<i>Universités d'Etat</i>	38,44	40,73	42,56	43,13	41,76
<i>IPES</i>	53,10	50,68	53,18	51,41	47,39

*Source : Cellule des Statistiques MINESUP et Comité Genre MINESUP.*

## Annexe 19

Tableau n°17 : Récapitulatif des statistiques sur le genre dans l'enseignement supérieur de 2005 à 2009

Domaine d'études	2005		2006		2007		2008		2009	
	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
Formation des enseignants	7602	2650	7871	3272	8249	3665	9532	4135	19102	6743
Sciences de l'éducation	719	437	924	583	1117	705	1385	857	1957	1205
Arts Lettres et Sciences Humaines	14561	7854	19009	10344	20706	11328	24171	13330	26955	14974
Sciences Juridiques	22320	9481	26215	11798	27329	13171	30412	14832	33314	16131
Sc Economiques et de Gestion	18698	8402	27390	10689	29054	12169	32986	14074	36044	15544
Sciences	17723	5157	20980	5888	22374	6392	25187	7407	31428	8108
Sciences de l'Ingénieur (hors IUT)	487	46	487	46	635	74	741	82	1374	173
Agroalimentaire (hors IUT)	296	60	315	82	355	90	398	102	556	147
IUT (Bac +2)	7854	663	2981	661	3716	859	3617	779	3822	734
Agriculture (hors IUT)	624	158	607	151	638	142	637	143	620	143
Sciences vétérinaire (hors IUT)	0	0	0	0	0	0	38	7	133	26



Santé	1110	456	1303	512	1537	651	1768	761	2162	1816
<b>Total général</b>	<b>91994</b>	<b>35364</b>	<b>108082</b>	<b>44026</b>	<b>115710</b>	<b>49246</b>	<b>130872</b>	<b>56509</b>	<b>157467</b>	<b>65744</b>

Domaine d'études	2005	2006	2007	2008	2009
Formation des enseignants	35%	42%	44%	43%	35%
Sciences de l'éducation	61%	63%	63%	62%	62%
Arts Lettres et Sciences Humaines	54%	54%	55%	55%	56%
Sciences Juridiques	42%	45%	48%	49%	48%
Sciences Economiques et de Gestion	45%	39%	42%	43%	43%
Sciences	29%	28%	29%	29%	26%
Sciences de l'Ingénieur (hors IUT)	9%	9%	12%	11%	13%
Agroalimentaire (hors IUT)	20%	26%	25%	26%	26%
IUT (Bac +2)	8%	22%	23%	22%	19%
Agriculture (hors IUT)	25%	25%	22%	22%	23%
Sciences Vétérinaires (hors IUT)	-	-	-	18%	20%

Santé	41%	39%	42%	43%	84%
<b>Total général</b>	<b>38%</b>	<b>41%</b>	<b>43%</b>	<b>43%</b>	<b>42%</b>

*Source : Cellule des Statistiques MINESUP et Comité Genre MINESUP.*

## Annexe 20

**Tableau n°19 : Pourcentage des femmes responsables dans les établissements secondaires**

Proviseur de Lycée d'Enseignement Général	44 femmes pour 619 postes pourvus	7,11
Proviseur de Lycée Enseignement Technique	10 femmes pour 130 postes pourvus	7,69
Directeur de Collège d'Enseignement Secondaire	35 femmes pour 853 postes pourvus	4,10
Directeur de Collège d'Enseignement Technique Industriel	21 femmes pour 325 postes pourvus	6,46
Directeur d'ENIET	1 femme pour 3 postes pourvus	33,33
% Chef d'établissement	111 femmes pour 1930 postes pourvus	5,75

*Source : Ministère des Enseignements secondaires*

## Annexe 21

**Tableau n°20 : Indicateurs genre dans les services centraux du Ministère de l'Enseignement Supérieur**

	Effectif total	Hommes	Femmes	% Femmes
Inspecteur des Affaires Académiques	5	4	1	20
Inspecteur général des services	4	3	1	25
Directeur	7	5	2	28,57
Sous directeur	22	13	09	40,9
Chef de service	54	34	20	37
Autres	94	61	33	35

Source : Comité genre MINESUP

## Annexe 22

**Tableau n° 21 : Répartition des formations sanitaires en 2009**

Région  Type de formation sanitaire	AD	CE	ES	EN	LT	NO	NW	OU	SUD	SW	Total
	CSI/CMA et assimilés	130	57 7	207	375	335	205	301	495	199	243

HD et assimilés	7	33	19	27	35	17	22	34	11	30	<b>235</b>
HR et assimilés	1	0	1	2	1	1	3	3	1	2	<b>15</b>
HC		5			1						<b>6</b>
HG		4			1						<b>5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>138</b>	<b>61</b>	<b>227</b>	<b>404</b>	<b>373</b>	<b>223</b>	<b>326</b>	<b>532</b>	<b>211</b>	<b>275</b>	<b>3328</b>
		<b>9</b>									

Source : MINSANTE, Direction des Etudes et des Projets, 2009

## Annexe 23

**Tableau n°22 : Répartition par sexe et par grade des personnels médico-sanitaires recrutés en 2007**

	<b>Total Effectif</b>	<b>F</b>	<b>H</b>	<b>% Femmes</b>
Agents techniques médico-sanitaires	101	80	31	79,20
Aides soignants généralistes	198	150	48	75,75
Infirmiers brevetés accoucheurs	336	298	38	88,69
Infirmiers brevetés généralistes	47	30	17	63,82
Infirmiers anesthésistes	212	40	172	18,86
Infirmiers diplômés d'Etat spécialisés en santé de la reproduction	11	9	2	81,81
Infirmiers spécialisés en SR	21	17	4	80,95
Infirmiers spécialisés en santé mentale	13	2	11	15,38
Infirmiers diplômés d'Etat généralistes	633	489	144	77,25

Infirmiers supérieurs	41	26	15	63,41
Ingénieurs médico-sanitaires	55	18	37	48,64
Techniciens médico-sanitaires	131	98	33	74,80
<b>Total</b>	<b>1698</b>	<b>1157</b>	<b>541</b>	<b>68,13</b>

Source : MINSANTE, Direction des Etudes et des Projets, 2009

## Annexe 24

**Tableau n°23 : Répartition par sexe et par grade des personnels médico-sanitaires recrutés en 2009**

	<b>Total</b>	<b>F</b>	<b>H</b>	<b>% Femmes</b>
Infirmiers supérieurs	101	52	49	51,48
Infirmiers principaux	580	300	280	51,72
Infirmiers	52	22	30	42,30
Infirmiers anesthésistes	12	4	8	33,33
Infirmiers spécialisés en SR	20	9	11	45
Infirmiers spécialisés en santé mentale	1	0	1	0
Ingénieurs médico-sanitaires	20	6	14	30
Ingénieurs des travaux médico-sanitaires	20	9	11	45
Techniciens médico-sanitaires	139	95	44	68,34
<b>Total</b>	<b>945</b>	<b>497</b>	<b>448</b>	<b>52,59</b>

Source : MINSANTE, Direction des Etudes et des Projets, 2009

## Annexe 25

**Tableau n°24 : Evolution du nombre de formations sanitaires et de districts sanitaires offrant les services PTME au Cameroun**

	Années et valeurs			
	2006	2007	2008	2010
Nombre de sites de PTME fonctionnels	1159	1327	2019	2069
Nombre de districts sanitaires opérationnels en matière de PTME	135	158	174	178

Source : MINSANTE

## Annexe 26

**Tableau n°25 : Répartition des PVVIH sous ARV par sexe et par région en 2009**

Région	PVVIH femmes sous ARV	PVVIH hommes sous ARV	Total	Pourcentage de femmes PVVIH sous ARV
Adamaoua	1 374	920	2 294	59,9
Centre	13 034	6 666	19 700	66,2
Est	1 345	693	2 038	66,0
Extrême Nord	2 018	1 489	3 507	57,5
Littoral	10 816	4 794	15 610	69,3
Nord	2 060	1 286	3 346	61,6

Nord Ouest	9 846	4 412	14 258	69,1
Ouest	4 183	1 879	6 062	69,0
Sud	1 455	553	2 008	72,5
Sud Ouest	4 901	2 504	7 405	66,2
Total	51 032	25 196	76 228	66,9

Source : Plan stratégique de lutte contre le SIDA 2011-2015

## Annexe 27

**Tableau n° 26: Situation des femmes dans les Comités Villageois et de Concertation au niveau du PNDRT**

N°	Régions	Nombre de comité villageois de concertation	Nombre de femmes responsables d'Organisations Paysannes	Nombre d'Agents Relais		
				H	F	Total
1	Adamaoua	28	6	8	0	8
2	Centre	26	-	7	0	7
3	Est	43	7	13	0	13
4	Extrême-Nord	8	0	2	0	2
5	Littoral	39	26	15	2	19
6	Nord	15	6	4	0	4
7	Nord-Ouest	22	19	8	1	9
8	Ouest	28	28	8	1	9
9	Sud	23	-	-	-	-



10	Sud-ouest	22	15	12	2	14
<b>Total</b>		<b>256</b>	<b>107</b>	<b>77</b>	<b>6</b>	<b>83</b>

*Source : Rapport 2010 du PNDRT*

## Annexe 28

Tableau n° 27 : Récapitulatif des programmes et projets mis en œuvre dans les zones rurales

Programmes et Projets	Objectifs	Actions Menées	Observations
<p><b>Le programme d'Amélioration du Revenu Familial Rural (PARFAR) opérationnel depuis 2002.</b></p>	<p>-Promouvoir la sécurité alimentaire des ménages ;</p> <p>-Améliorer la situation socio-économique des populations rurales pauvres, en particulier les femmes des régions septentrionales du Cameroun par la promotion des activités d'auto-développement</p>	<p><b>-100 000</b> exploitations agricoles</p> <p><b>-12</b> Centres de Promotion de la Femme (CPF),</p> <p><b>-02</b> unités polyvalentes de transformation des aliments de base (UPT) et une halte garderie (HG) construits et équipés.</p> <p><b>-1500 femmes</b> formées dans divers domaines socio-économiques dans les <b>490</b> comités de gestion des ouvrages</p> <p><b>-403 femmes présidentes</b> sur <b>1104</b> structures de gestion créées</p>	<p>Le programme est arrivé à son terme en 2010.</p>

		<p>soit (36%);</p> <p><b>-614</b> Organisations paysannes et associations composés majoritairement des femmes ont bénéficié des financements d'un montant cumulé de plus de <b>408,9 millions de FCA.</b></p> <p>-Sensibilisation au VIH /SIDA, <b>10 690</b> ménages ont été sensibilisés sur la lutte contre cette pandémie.</p>	
<p><b>Le programme de Développement de la Filière Porcine (PDFP)</b> mis en œuvre depuis 2008</p>	<p>-Structurer, renforcer les capacités des producteurs et apporter des appuis en capital et en matériel.</p>	<p>Structuration, renforcement des capacités et appui aux projets productifs</p>	<p>les femmes jouent un rôle très actif</p> <p><b>(42,94%)</b> dans la production du porc</p> <p>où elles sont à la base de la création de nombreuses petites</p>

			structures d'engraissement <b>29254</b>  éleveurs dont <b>16092</b> hommes et  <b>13162</b> femmes encadrées depuis la mise en œuvre du projet
<b>Le Projet d'Appui au Développement de la Filière Laitière (PDFL)</b> mis en œuvre depuis 2009	-Promouvoir de façon durable la filière lait.	Structuration, renforcement des capacités et appui aux projets productifs, alphabétisation fonctionnelle des femmes ; <b>24</b> femmes formées sur <b>41</b> personnes en 2011 soit ( <b>59%</b> )	Les appuis sont octroyés majoritairement aux groupes de femmes œuvrant dans la traite, la transformation artisanale et la commercialisation
<b>Le projet d'Appui au Développement de la Pêche Artisanale Maritime (ADPAM)</b>	-Augmenter la production de ce secteur par la formation et l'appui des jeunes exerçant dans ce domaine.	Structuration, renforcement des capacités et appui aux projets productifs	Les femmes sont très présentes au niveau de la commercialisation ( <b>80%</b> ) et de la transformation ( <b>100%</b> )
<b>Le projet d'Appui au Développement des Elevages non Conventionnels (PAPENOC)</b> , mis en œuvre	-Apporter des appuis en capital et en matériel,  -Renforcer les capacités des organisations des producteurs	Sensibilisation, structuration, renforcement des capacités et appui aux projets productifs ;	<b>30%</b> des appuis reviennent aux femmes

<p>depuis 2007</p>	<p>dans le cadre de l'amélioration de divers facteurs de production à près de 1575 leaders des organisations des producteurs</p> <p>-Vulgariser la pratique des spéculations caviaculture, aulacodiculture, ranaculture, héliciculture, coturniculture et cricétoméiculture à travers environ 100 000 petits exploitants sensibilisés et informés sur l'ensemble du territoire national camerounais correspondant aux zones d'extension du Projet</p>	<p><b>15</b> formations effectuées ;</p> <p><b>150</b> femmes sur <b>759</b> personnes formées soit (<b>20%</b>) ;</p> <p><b>12</b> OP gérées par les femmes sur <b>32</b> financées individuellement soit (<b>37%</b>) ;</p> <p><b>11</b> femmes leader des organisations faîtières sur les <b>29</b> financées (<b>37%</b>).</p>	
<p><b>Le projet d'Appui au Développement des Elevages non Conventionnels (PAPENOC),</b> mis en œuvre depuis 2007</p>	<p>-Apporter des appuis en capital et en matériel,</p> <p>-Renforcer les capacités des organisations des producteurs dans le cadre de l'amélioration de divers facteurs de production à</p>	<p>Sensibilisation, structuration, renforcement des capacités et appui aux projets productifs ;</p> <p><b>15</b> formations effectuées ;</p> <p><b>150</b> femmes sur <b>759</b> personnes</p>	<p><b>30%</b> des appuis reviennent aux femmes</p>

	<p>près de 1575 leaders des organisations des producteurs</p> <p>-Vulgariser la pratique des spéculations caviaculture, aulacodiculture, ranaculture, héliciculture, coturniculture et cricétoméiculture à travers environ 100 000 petits exploitants sensibilisés et informés sur l'ensemble du territoire national camerounais correspondant aux zones d'extension du Projet</p>	<p>formées soit <b>(20%)</b> ;</p> <p><b>12</b> OP gérées par les femmes sur <b>32</b> financées individuellement soit <b>(37%)</b> ;</p> <p><b>11</b> femmes leader des organisations faïtières sur les <b>29</b> financées <b>(37%)</b>.</p>	
<p><b>Le projet d'Appui au Développement de l'Aviculture Villageoise(PADAV)</b> mis en œuvre depuis 2009</p>	<p>- Structurer les organisations paysannes et former les acteurs de l'aviculture ;</p> <p>- Permettre aux petits aviculteurs d'accroître leurs revenus et améliorer leurs conditions de vie</p>	<p>Renforcement des capacités, sensibilisation et mise en place des structures d'encadrement ;</p> <p>Campagnes de vaccination et de déparasitage.</p>	<p>Cette activité est surtout le fait des femmes rurales <b>(90%)</b>. Leurs activités de cultivatrices et de ménagères génèrent des sous-produits qu'elles prennent souvent soin de distribuer aux volailles</p>
<p><b>Le projet d'Appui au</b></p>	<p>Contribuer au renforcement de la</p>	<p>Sensibilisation, Structuration,</p>	<p>Forte implication des femmes</p>

<p><b>Développement des Petits Ruminants (PADPR)</b> mis en œuvre depuis 2009</p>	<p>sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté rurale par l'amélioration de la productivité des élevages des petits ruminants</p>	<p>renforcement des capacités et appui aux projets productifs</p>	<p>dans ce domaine dans certaines régions car elles ont le contrôle et la maîtrise des ressources dans ce type d'élevage.</p>
<p><b>Le programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales(ACEFA)</b></p>	<p>-Donner des appuis aux organisations paysannes afin d'améliorer la compétitivité des exploitations familiales.</p>	<p>Sensibilisation, Structuration, renforcement des capacités et appui aux projets productifs</p>	
<p><b>Le Projet d'Appui au Développement de la Filière Apicole (PADFA)</b> mis en œuvre depuis 2009</p>	<p>Appuyer les producteurs apicoles et le développement de la filière en vue de l'augmentation des produits de la ruche et l'amélioration des conditions et cadre de vie des acteurs.</p>	<p>Structuration, renforcement des capacités et appui aux projets productifs  Sensibilisation, formation et appui en matériel et équipement de production</p>	
<p><b>Le Programme National de Développement des Racines et Tubercules (PNDRT)</b></p>	<p>Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la croissance des revenus des</p>	<p>- Renforcement des capacités des producteurs de racines et de tubercules (groupes de femmes)</p>	<p>-<b>107</b> femmes à la tête des OP soit <b>(43%)</b>  -<b>06</b> femmes sur <b>88</b> agents de</p>

	populations rurales à travers la promotion du développement du secteur des racines et des tubercules	<p>en planification et gestion de la filière ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de l'accès des producteurs et productrices des racines et des tubercules ;</li> <li>- Amélioration de l'accès des transformateurs à des technologies appropriées de façon durable.</li> </ul>	relais encadreurs des OP soit <b>(6%)</b>
<b>Le Projet « Dispositif d'appui aux femmes pauvres dans les Centres de Promotion de la Femme »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Promouvoir l'auto emploi des femmes et jeunes filles</li> <li>-Renforcer les capacités des femmes en vue de leur réinsertion socio économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Formation</li> <li>-Octroi de microcrédits</li> <li>-Réinsertion socioéconomique</li> </ul>	<p><b>-86 000</b> femmes formées chaque année ???</p> <p><b>-1263</b> microprojets productifs financés pour un montant de <b>284 175 000FCFA</b></p>

Source : Répertoire des projets et des programmes du MINADER 2<sup>ème</sup> édition 2009



## Annexe 29

**Tableau n°28 : Représentativité des femmes au sein de Bureau Exécutif (BE) des Comités de Développement Villageois dans les projets Mont Mbappit, Grass Field, RUMPI et PADC**

Projets	Nombre de CDV mis en place	Composition des Bureaux Exécutifs			Observations (période fin de projet)
		Hommes	Femmes	Total	
Projet de Développement du Mont Mbappit (Ouest-Noun)	21	155 (78%)	44 (22%)	199	2012
Grassfield Project (Nord-Ouest)	140	664 (50%)	664 (50%)	1 328	2012
Projet d'Appui au Développement au Communautaire (PADC) Nord et Centre	194	1 140 (60%)	760 (40%)	1 900	2009
Rumpi Project (Sud-ouest)	118	559 (50%)	559 (50%)	1 118	2012
<b>TOTAL</b>	<b>473</b>	<b>2 518 (55,4%)</b>	<b>2 027 (44,6%)</b>	<b>4 545</b>	

Source : Répertoire des projets et programmes du MINADER 2<sup>ème</sup> édition 2009.

## Annexe 30

**Tableau n°29 : Récapitulatif des activités menées par le PARFAR et prise en compte des femmes**

<b>Région</b> <b>Libellé</b>	<b>Adamaoua</b>	<b>Nord</b>	<b>Extrême-Nord</b>	<b>Total</b>
Centres de Promotion de la Femme construits	5	4	3	12
Nombre de Comités de Gestion des ouvrages	131	159	201	490
Nombre d'Organisations Paysannes accompagnées	256	195	162	614
Nombre de Femmes Présidentes	201	110	92	403

*Source : PARFAR au 30 novembre 2010*

## Annexe 31

**Tableau n° 30 : Effectif sexospécifique du personnel par poste de responsabilité dans les Services Centraux du MINADER**

	<b>Effectif total</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>% Femmes</b>
Ministre	02	01	01	50
Ministre Délégué	01	0	01	100
Secrétaire Général	01	01	00	0
Inspecteur Général	03	03	00	0
Conseillers Techniques	02	01	01	50
Inspecteurs	07	06	01	14
Directeurs	11	11	00	0
Sous-directeurs/Assimilés	38	32	06	16
Chefs de Services/Assimilés	144	114	30	21
Total	208	169	39	

*Source : MINADER*

## Annexe 32

**Tableau n° 31: Effectif sexospécifique du personnel par poste de responsabilité dans les Services déconcentrés du MINADER**

	<b>Effectif total</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>% Femmes</b>
Coordonnateurs de Projets	52	49	03	6
Délégués Régionaux	10	10	00	0
Sous-Délégués Régionaux	20	19	01	5
Délégués Départementaux	58	56	02	3
Délégués d'Arrondissement	324	324	00	0
Total	464	458	06	

Source: MINADER

## Annexe 33

**Tableau n° 32 Statistiques désagrégées par sexes des responsables au MINEPIA**

Titre	Effectif total	Hommes	Femmes	% Femmes
Ministre	1	1	0	0
Secrétaire Général	1	0	0	0
Inspecteur Général	1	1	1	100
Directeurs et assimilés	9	7	2	22,22
Sous-directeurs assimilés	21	19	2	9,52
Délégués Régionaux	10	10	0	0
Délégués Départementaux	47	44	3	6,38

Chefs de Service et assimilés	89	78	11	12,35
Total des postes	179	160	19	08,93

Source : MINEPIA

## Annexe 34

**Tableau n°33 : Récapitulatif des projets menés par les femmes en zone rurale et péri urbaine.**

Programmes/Projets	Objectifs	Actions menées	Observations
<p>PACD/PME (Programme d'Appui à la Création et au Développement des PME de transformation et de conservation des produits locaux de consommation de masse)</p> <p>- Mis en œuvre depuis 2007, ce Programme va jusqu'en 2012 et est renouvelable 2 fois</p>	<p>- Promouvoir la création et le développement des PME de transformation et de conservation des produits locaux de consommation de masse</p> <p>- Promouvoir un environnement favorable à la création et à la culture de l'entreprise</p> <p>- Susciter et renforcer la compétitivité et la productivité des produits issus des AGR</p>	<p>- 608 idées de projets ont été présélectionnées</p> <p>- 150 projets ont été identifiés et sélectionnés comme étant des projets viables parmi lesquels 34 menés par les femmes en milieu rural et péri urbain (soit 31,7% projets portés par les femmes et 30% de start-up portés par les jeunes)</p> <p>- Au total, 150 unités de transformation ont été mises en place</p> <p>- Des équipements et</p>	<p>- 150 unités de production industrielles de transformation et de conservation de produits locaux de consommation de masse créées en zone rurale</p> <p>- 34 femmes bénéficiaires</p> <p>- 80 futurs entrepreneurs formés dans le centre d'incubation de l'Ecole Polytechnique de Yaoundé</p> <p>- 3 600 emplois directs créés en</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre les mécanismes d'appui et de soutien aux femmes promotrices de la Très Petite, la Petite et la Moyenne Entreprise</li> <li>- Stimuler les échanges inter industriels</li> <li>- Renforcer les capacités techniques et managériales des femmes promotrices des AGR</li> </ul>	<p>des technologies ont été identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation de 70 techniciens, techniciennes et agents commerciaux</li> </ul>	<p>milieu rural parmi lesquels 1 800 saisonniers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur une moyenne de 6 700 producteurs, 2 345 sont des femmes, elles bénéficient donc d'une amélioration substantielle des revenus en milieu rural</li> </ul>
<p>CFCE (Centres de Formalités de Création d'Entreprises)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mis en œuvre depuis 2009, sont représentés dans les 10 Régions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre et faciliter aux femmes et jeunes entrepreneurs de pouvoir créer leurs entreprises en 48 heures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actions sont en cours</li> <li>- Les centres sont fonctionnels</li> </ul>	RAS
Guichets Uniques	Faciliter les mécanismes d'enregistrement et alléger la fiscalité aux porteurs de projets	Fonctionnalité et action en cours	RAS

Source : Etat des lieux de la prise en compte du genre dans les budgets de 9 ministères pilotes au Cameroun (Etude PNUD/ UNICEF/MINEPAT Juillet – Septembre 2010).

## **EQUIPE DE REDACTION**

**Supervision Générale :** Madame ABENA ONDOA, née OBAMA Marie Thérèse,  
Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille

**Coordination Générale :** Monsieur SAÏBOU NASSOUROU, Secrétaire Général du  
Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille

**Coordination technique :**

- Madame EBAYAH ASSIENE, Directeur de la Promotion Sociale de la Femme
- M. ABESSOLO ASSEKO Calice, Inspecteur N° 2 au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
- M. MAKANG Jean Pierre, Sous-Directeur de la Promotion des Droits de la Femme et du Genre

**Personnels du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille**

Mesdames :

- NIGER Thomas
- ALIMA Sidonie
- MOULIOUM Béatrice
- ABENA Yolande
- KOUKREO MAÏPA WESPA
- ATANGANA Lucienne
- NGONO ESSOMBA Eliane
- MALOBE Alice
- BEKONO Françoise
- MBENGA Brigitte
- TOUGORDI Marie-Céline
- SANAMA Tarsile
- PINDAT Ruth
- EFFIOM Comfort,
- FOU DA OWONA Marie Thérèse
- ATEBA Françoise
- NKALMIAGUE BELINGA
- ZAMBOU Rose.

Messieurs:

- ATOUNGA Paul
- ATEBA Emmanuel
- MATIP Alain
- MVOGO MFOMO Jean
- NYEBEL Jean Baptiste
- PANJE Roland
- NGUELE MAYANGA Elie
- TCHONKO WESSIDJAM Léon
- EBOUMBOU Christian
- ENAMA ELOUNDOU
- BITOMO Guillaume
- CHEFOR Vincent
- DIPEPA Olivier.

### **Représentants des Ministères Partenaires**

Mesdames :

- EPOH Clémence (Représentant des Services du Premier Ministre) ;
- ESSENGUE Régine, ép. ADEBADA (Représentant du Ministère de la Justice) ;
- EKOBO Colette Edith (Représentant du Ministère de l’Agriculture et du Développement Rural) ;
- ITOE née NTUBA MISPA FUBE (Représentant du Ministère de l’Education de Base) ;
- ONDOUA ATEBA Edith et NGAN’N Monique (Représentants du Ministère des Relations Extérieures) ;
- ANABA Blanche (Représentant du Ministère de la Recherche Scientifique et de l’Innovation) ;
- NGWAFOR Gladys (Représentant du Ministère de la Culture) ;
- BELINGA Julie et TASSIE Marie Louise (Représentants du Ministère de l’Emploi et de la Formation Professionnelle) ;
- EBOT née AGBOR ETANG Caroline BATE (Représentant du Ministère de l’Eau et de l’Energie) ;
- MEMONG MENO Elise (Représentant du Ministère de la Jeunesse) ;
- BOBDA Florence (Représentant du Ministère de l’Economie, de la planification et de l’Aménagement du Territoire) ;
- ALIOUM HADIDJATOU AMADOU (Représentant du Ministère de l’Elevage, des Pêches et des Industries Animales) ;



- NKOTO ANGOULA née NGONO MBALLA Euphrasie (Représentant du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat) ;
- MINLEND Sidonie (Représentant du Ministère des Affaires Sociales) ;
- NGO NONGA Fidoline (Représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur) ;
- NGONGA Georgette (Représentant du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale) ;
- MOUSSI Charlotte et BAYE KOUNG Martina (Représentants Ministère de la Santé Publique) ;
- OLEMBE Jeanne (Représentant du Ministère de Commerce).

Messieurs.

- Pr Robinson MBU (Représentant du Ministère de la Santé Publique) ;
- KOUOTOU Idriss (Représentant du Ministère des Enseignements Secondaires).

**Partenaires techniques et financiers :**

ONU-FEMMES, BIT, UNFPA, UNICEF, CNUDHDA, OMS, HCR.

**Société Civile :**

ACAFEJ, ALVF, CAMNAFAW, FESADE, CIAF-CAM, FAWECAM, ACAFEM, More Women in Politics, CNDHL, CAREF, COSADER, FEREFAM.

**Organisations Basées sur la Foi :**

- Représentant Conseil des Eglises Evangéliques et Protestantes du Cameroun;
- Représentant Conférence Episcopale de l'Eglise Catholique du Cameroun ;
- Représentant du Conseil des Imans et Dignitaires Musulmans du Cameroun.

---